

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: jeudi 23 mai 2024 09:50
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: Question cumul emploi-retraite

De : AUDE-CONSTANCE DUPUY <acdupuy@ordre.pharmacien.fr>
Envoyé : mardi 21 mai 2024 09:29
À : LAUVIN, Cécile (ARS-IDF) <cecile.lauvin@ars.sante.fr>
Cc : ARS-IDF-LBM <ARS-IDF-LBM@ars.sante.fr>; GHISLAINE JEAN-ALPHONSE <gjeanalp@ordre.pharmacien.fr>
Objet : Question cumul emploi-retraite

[Externe]

[Attention] : Ce courriel provient de l'extérieur des ministères sociaux. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur et de vous assurer que le contenu est sûr.

Chère Madame,

Je fais suite à notre dernier échange téléphonique et vous confirme que tout biologiste salarié ou libéral peut reprendre une activité en cumul emploi-retraite, à temps partiel ou à temps plein.

La seule restriction étant qu'un biologiste en situation de cumul emploi-retraite ne peut être coresponsable au sein d'un LBM.

En espérant avoir répondu à votre interrogation.

Cordialement.



Aude-Constance DUPUY

Juriste

Tél : 01 56 21 35 44 - Fax : 01 56 21 34 49

Ordre national des pharmaciens

4 avenue Ruysdaël – 75379 PARIS CEDEX 08

acdupuy@ordre.pharmacien.fr

www.ordre.pharmacien.fr



Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !